



Avis au Public

Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Berdorf, en sa séance du 8 mai 2017 vient de délibérer par un vote positif sur une modification ponctuelle de l'article 15 de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général de la Commune de Berdorf.

Conformément aux dispositions des articles 11 à 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet de cette modification ponctuelle du PAG est déposé avec la délibération du conseil communal pendant 30 jours à la maison communale, à savoir **du mercredi 17 mai 2017 au vendredi 16 juin 2017 inclus** où le public peut en prendre connaissance. Le délai du dépôt court à partir du 18 mai 2017 jusqu'au 16 juin 2017 inclus.

Le dossier complet est également à la disposition des intéressés sur le site Internet de la commune www.berdorf.lu.

Dans le délai de trente jours visé à l'alinéa qui précède, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion.

Une réunion d'information avec la population sur ce projet de modifications ponctuelles du Plan d'Aménagement Général aura lieu **le mardi 23 mai 2017 à 18:30 heures** dans la salle de réunion du conseil communal à la Mairie à Berdorf, 5, rue de Consdorf.

Berdorf, le 17 mai 2017.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,